

MAIRIE de VILLEGLY

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 29 JANVIER 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 29 janvier 2024 à 19 h 00, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

Présents : MM. et Mmes MARTY – BENOIT – POUSSE – GREFFIER – MAURY – SANCHEZ – BROUSSE – DUVERT – MARCAILLOU – AZEMA – LEVEJAC – SALANDINI – BELUCHE.
M. Emmanuel COULONVAL est arrivé en cours de séance.

Absent excusé : M. FOURES.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour fut le suivant :

- MISE A JOUR DU RIFSEEP.

M. le Maire rappelle à ses collègues que ce sujet a déjà été abordé lors du dernier Conseil Municipal mais devait faire l'objet d'un avis du Comité Social Territorial.

Le RIFSEEP concerne les indemnités complémentaires attribuées aux agents des collectivités locales. Il se compose de l'indemnité IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) et du Complément Indemnitaires Annuel (C.I.A.).

L'objectif est la mise à jour du montant maximum autorisé par la Loi, ainsi que l'augmentation du CIA de 50 € à 150 €. Ces projets de modification ont fait l'objet d'un avis favorable du Comité Social Territorial.

Avis favorable, à l'unanimité, du Conseil Municipal, sur ces modifications.

- PRIME POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE.

M. le Maire indique à ses collègues que cet ordre du jour a été examiné lors du dernier conseil et attendait également l'avis du C.S.T.

Ce dernier ayant émis un avis favorable, il propose à ses collègues l'adoption de cette prime forfaitaire prévue par la Loi.

Elle a pour objet l'amélioration du pouvoir d'achat des agents et son montant est calculé en fonction du montant des revenus de chaque agent.

Accord unanime du Conseil Municipal.

- OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT POUR L'EXERCICE 2024.

Comme tous les ans, M. le Maire propose à ses collègues, avant le vote du budget, l'ouverture des crédits en section d'investissement pour faire face aux premières dépenses liées aux travaux en cours. Le montant est de 25 % du montant total des crédits mis en place pour chaque opération votée en 2023.

Accord unanime du Conseil Municipal.

- CONSULTATION RESTAURATION SCOLAIRE.

M. le Maire informe ses collègues qu'un contact a été établi avec le directeur de la plateforme logistique de l'hôpital, en vue d'une éventuelle fourniture des repas pour la cantine scolaire.

Afin de respecter la procédure, il propose une consultation de divers prestataires selon l'échéancier suivant :

- Renouvellement de la convention pour la rentrée scolaire de 2024,

- Consultation courant février 2024,

Pour information, le prix du repas s'élève à 3.81 € actuellement et passerait avec ce fournisseur, aux alentours de 3.59 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à procéder au lancement de la consultation.

M. COULONVAL qui doit présenter le projet d'aménagement de sécurité urbaine n'étant pas arrivé, M. le Maire propose de délibérer sur la question 6 de l'ordre du jour.

- **CHARTRE DE L'ARBRE ET DU PAYSAGE (CONSEIL DEPARTEMENTAL).**

M. le Maire informe ses collègues que le Conseil Départemental a mis en place une charte de l'arbre et du paysage et sollicite la commune afin d'y adhérer. L'objectif est de préserver le patrimoine arboré et le paysage audois.

M. le Maire rappelle à ses collègues que la commune entretient des relations privilégiées avec le service Environnement, dans sa politique d'aménagement des espaces verts et il paraît cohérent d'adhérer à cette démarche, d'autant plus que la commune possède des arbres remarquables.

Accord unanime du Conseil Municipal pour l'adhésion à cette charte.

Arrivée de M. COULONVAL à 19 h 30.

- **PROJET D'AMENAGEMENT SECURITE URBAIN (ATD 11).**

M. le Maire rappelle qu'une convention a été passée avec l'ATD11, afin qu'une réflexion soit menée sur la sécurité urbaine dans la partie agglomérée du village. Cinq points ont été identifiés par l'ATD.

Il laisse la parole à M. COULONVAL chargé de ce dossier, afin qu'il présente les propositions et les projets d'aménagement concernant les secteurs suivants :

- Route de Villarzel, au droit du camping et du cimetière,
- Carrefour, au droit de la place de l'Arounel et place de la Fontaine,
- Voie située au droit du centre de loisirs et du complexe sportif,
- Chemin des Fours, au droit du city park,
- Carrefour au droit de l'avenue des Chênes Verts et la rue des Coquelicots.

M. le Maire rappelle que ces propositions concernent une 1^{ère} tranche. D'autres points seront identifiés et feront l'objet d'une étude ultérieure.

Il a été également abordé le problème de l'avenue du Minervoï, dans sa section comprise entre le pont de la Seize et les écoles.

M. le Maire indique que l'ATD a été mandaté pour ce projet qui fera l'objet d'une réflexion ultérieure.

M. le Maire propose que des crédits soient affectés pour ces opérations lors du prochain budget.

Accord de principe à l'unanimité.

- **QUESTIONS DIVERSES.**

M. le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour débattre de deux questions qui ne sont pas prévues à l'ordre du jour. Il s'agit de l'ouverture d'un compte à terme et de la désignation d'un référent SCOT-PLH.

Accord unanime du Conseil Municipal.

M. le Maire informe le conseil que, compte tenu de la trésorerie dont la commune dispose, il peut être envisagé d'effectuer un placement de l'ordre de 200 000 € sur un compte à terme pour une durée de 12 mois.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise l'ouverture d'un compte à terme.

Il indique que Carcassonne Agglo sollicite les communes, afin que soit désigné le représentant SCOT-PLH. Le SCOT concerne la partie aménagement urbain et le PLH, la politique de l'habitat. Il est proposé comme référent, M. Alain MARTY, Maire et comme suppléant M. Michel GREFFIER.

Accord unanime du Conseil Municipal.

- **Animations village.**

M. le Maire fait part à ses collègues d'une réflexion à mener, concernant l'animation du village. Il propose à la commission « Communication » de réfléchir sur des manifestations à mettre en place par la mairie pour la période estivale ainsi que pour les fêtes de Noël.

Une réunion aura prochainement lieu afin de réfléchir sur ce projet.

- **COMPTE RENDU DES ADJOINTS.**

M. Stéphane AZEMA :

- Réunion des associations le 04 mars 2024,

- Fait part d'un devis établi par un peintre pour l'habillage du DAB par une fresque de 12 m² rappelant l'historique du bâtiment, à savoir une gare de tramway. Son montant s'élève à 2 600 € T.T.C. Accord du Conseil Municipal.

M. le Maire donne la parole à Mme Véronique MARCAILLOU qui mène actuellement une réflexion sur le thème « Village ambassadeur du don d'organes ». Cette dernière fait le point sur ses avancées et ce dossier fera l'objet du prochain Conseil Municipal. Elle fait également part de la démarche engagée par les Archives Départementales sur la collecte des archives du sport, dans le cadre des Jeux Olympiques de 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée vers 20 H 20.

Le Maire,



Alain MARTY

